

<https://college-aime-cesaire.etab.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article279>



Permanences bourses 2020-2021

- LE COLLEGE - Collège pratique -



Date de mise en ligne : vendredi 18 septembre 2020

Copyright © Collège Aimé Césaire - Vaulx en Velin - Tous droits réservés

Vaulx-en-Velin, le 18 septembre 2020

Objet : demande de bourse

Madame, Monsieur,

Vous avez été destinataire lors de la rencontre individuelle avec les professeurs principaux des démarches à faire pour demander la bourse de collègue pour l'année 2020-2021.

Je vous rappelle que **la campagne de bourse est ouverte jusqu'au 15 octobre dernier délai**. Passé cette date, aucun dossier ne sera recevable.

Si vous n'avez pas fait votre demande, il est important que vous fassiez très rapidement les démarches nécessaires.

Pour faire votre demande de bourse, vous devez vous connecter aux télé-services à partir de La classe.com.

Si vous avez besoin d'une aide pour accéder aux télé-services, vous pouvez alors vous rendre au collège pendant les permanences « Bourses » qui débuteront lundi 21 septembre.

Deux permanences sont mises en place : lundi et vendredi de 15h à 19h. Il vous suffit de vous présenter au collège à ces horaires là sans rendez vous.

Vous devrez vous munir des documents suivants :

- Vos codes d'accès téléservice
- Votre avis d'imposition 2020
- Un RIB

Vous pouvez également venir déposer votre dossier papier complet lors de ces permanences.

Mme HADJRI, secrétaire de gestion, vous apportera l'aide nécessaire pour vous guider dans vos démarches.

Si vous avez des questions, vous pouvez les adresser à l'adresse du collège : intendant.0691666l@ac-lyon.fr

Recevez, Madame, Monsieur, mes respectueuses salutations,

Valérie NICAISE-LOUDART, principale